



Arrêté du 22 décembre 2022

Portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Pierre-d'Orival à LAROQUE-TIMBAUT (Lot-et-Garonne)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 27 mars 2019, portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT l'exemple intéressant d'église romane que constitue l'église de LAROQUE-TIMBAUT.

Sur proposition de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 28 juin 2022,

ARRÊTE

Article premier : Est inscrite en totalité au titre des Monuments historiques l'église Saint-Pierre-d'Orival de LAROQUE-TIMBAUT (Lot-et-Garonne) ainsi que sa parcelle, située sur la parcelle 37, d'une contenance de 1 116 m², conformément au plan ci-annexé, située à LAROQUE-TIMBAUT (Lot-et-Garonne), figurant au cadastre section ZO, et appartenant en pleine propriété à la commune de LAROQUE-TIMBAUT (Lot-et-Garonne), demeurant place de l'Hôtel de Ville, à LAROQUE-TIMBAUT (Lot-et-Garonne), et immatriculée avec le n° SIREN 214 701 385, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

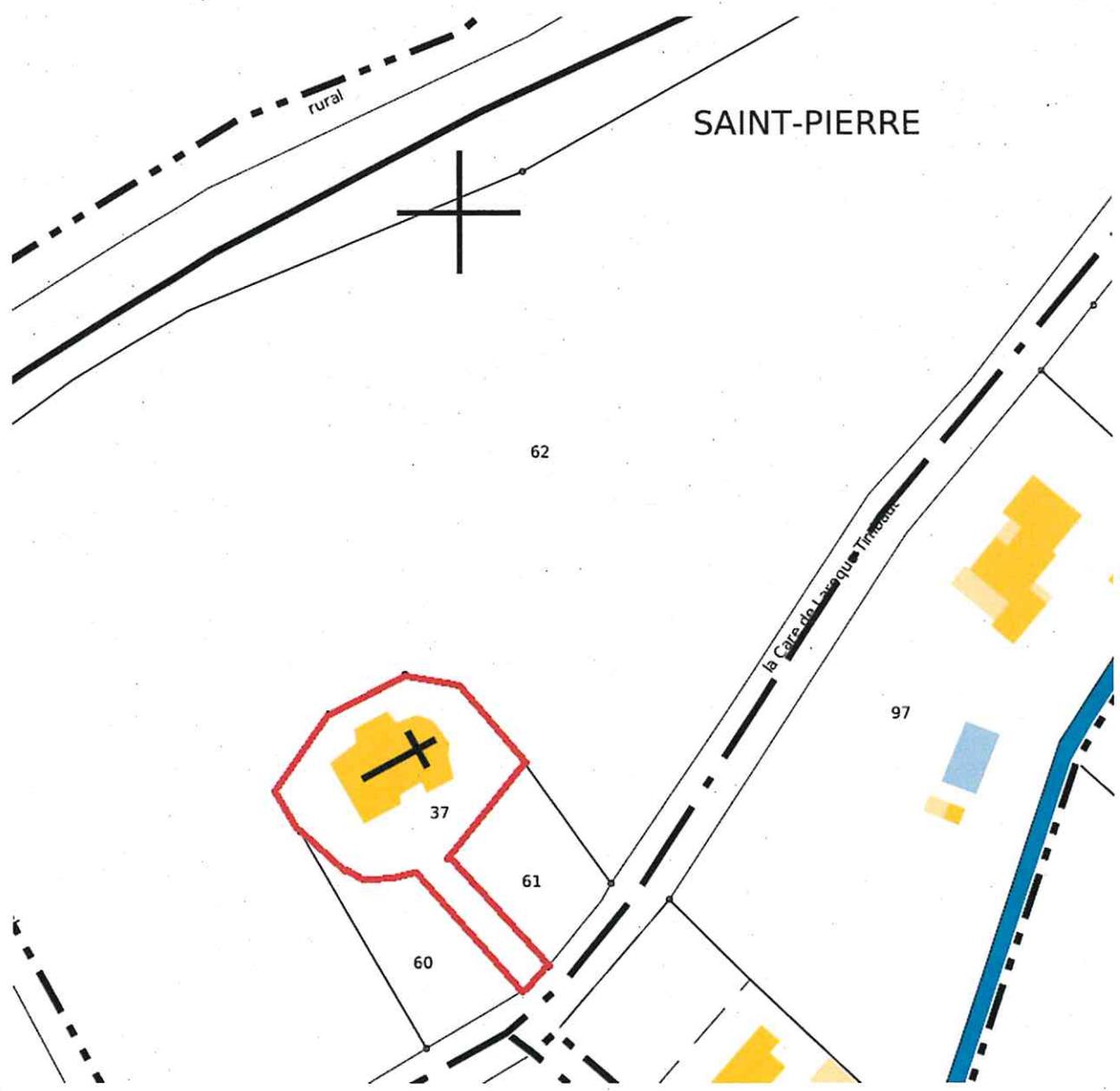
Bordeaux, le 22 DEC. 2022

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales


Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des Monuments historiques de l'église Saint-Pierre-d'Orival de LAROQUE-TIMBAUT (Lot-et-Garonne) :



Elément inscrit en totalité : église Saint-Pierre-d'Orival et sa parcelle (parcelle ZO 37)